Nations Unies A/C.1/54/PV.5

# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

*Documents officiels*

## Première Commission

**5**e séance

Mercredi 13 octobre 1999, à 15 heures
New York

*Président :* M. González . . . . . (Chili)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Points 64, 65 et 67 à 85 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**M. Vohidov** (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous féliciter pour votre élection à cet important poste de responsabilité. Ma délégation est certaine que, grâce à votre riche expérience diplomatique et à vos grandes connaissances dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, grâce aussi à votre compétence, nous aurons un dialogue fructueux et constructif sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission. De même, je félicite tous les autres membres du Bureau pour leur élection. Je voudrais également remercier le Président sortant, M. André Mernier, et tous les membres du Bureau qui, par leur efficacité, ont permis le bon déroulement de nos travaux durant la session de 1998.

La présente session de la Première Commission se déroule sous le signe de l'attention accrue portée par la communauté internationale aux questions du désarmement. Cette année est cruciale pour nous tous. La cinquante-quatrième session revêt une importance particulière du seul fait qu'elle est la dernière du millénaire. Afin d'entrer dignement dans le prochain siècle nous devons faire tout notre possible pour atteindre rapidement les nobles objectifs que nous nous sommes fixés.

Il est juste de dire qu'au seuil du XXIe siècle la communauté internationale a obtenu des succès significatifs dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et biologiques ainsi que d'autres instruments internationaux en témoignent. Cependant, nombre de questions essentielles sont toujours en cours d'examen et en attente d'un règlement. Ainsi, la communauté internationale doit encore résoudre de nombreux problèmes mondiaux qui présentent un véritable danger pour la paix et la sécurité. C'est pourquoi nous ne devons pas nous laisser aller à l'autosatisfaction et à la complaisance. Bien au contraire, nous devons faire preuve d'une ferme volonté politique et redoubler d'efforts pour raffermir les résultats déjà obtenus et réaliser de nouveaux progrès concrets et importants en matière de désarmement et de non-prolifération.

La République ouzbèke est fermement convaincue que le Traité sur la non-prolifération et le traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont des instruments fondamentaux pour ce qui est du désarmement et donc du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À ce propos, l'Ouzbékistan partage et appuie pleinement les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire réaffirmés à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

00-33608 (F)

la Conférence d'examen de 1995 du TNP, aux termes desquels il convient de mettre oeuvre la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire et d'instaurer une coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Compte tenu de sa position à l'égard du renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, l'Ouzbékistan est favorable à la prompte entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et à une adhésion universelle au TNP.

L'Ouzbékistan est l'un des 10 premiers États à avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cette attitude démontre non seulement l'importance que nous attachons à cet instrument mais également notre désir de contribuer concrètement à la solution des problèmes relatifs à la non-prolifération nucléaire, à l'amélioration des conditions écologiques sur la planète et à la stabilité régionale. C'est pourquoi notre République est l'un des États qui ont demandé au Secrétaire général de convoquer la Conférence internationale sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et qui se sont félicités des travaux récemment accomplis par la Conférence à Vienne.

L'Ouzbékistan apprécie également la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/77 E de convoquer une conférence internationale sur le commerce illicite des armes dans tous ses aspects. Selon nous, l'accumulation excessive et la prolifération des armes légères et de petit calibre mettent gravement en danger la paix et la sécurité internationales et limitent les perspectives d'un développement ferme et durable dans de nombreuses régions du globe, notamment dans les zones de conflit.

Au cours des dernières années, la question de la création de zones exemptes d'armes nucléaires a figuré en bonne place dans l'ordre du jour du désarmement international. L'importance du rôle joué par ces zones pour renforcer la paix mondiale et régionale et la sécurité a été réaffirmée dans de nombreux instruments internationaux, notamment dans le Document final de la Conférence d'examen de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération et dans les documents des trois sessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen 2000 du TNP. L'ordre du jour de la présente session de la Première Commission en est une nouvelle preuve. Cette question figurera sans nul doute parmi les plus importantes de celles examinées à la Conférence d'examen 2000 du TNP.

À cet égard, l'Ouzbékistan se félicite des progrès accomplis dans la mise en oeuvre et le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde – en Amérique latine, en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. La position de notre pays se fonde sur sa conviction que la création de telles zones, sur la base d'accords librement consentis entre les États des régions intéressées, représente l'élément indispensable du mécanisme de non-prolifération nucléaire et du désarmement et ne peut que favoriser grandement le renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

L'Ouzbékistan prend constamment des mesures destinées à maintenir la paix et à renforcer la sécurité en Asie centrale. À ce titre il convient de citer l'initiative visant à l'Asie centrale zone exempte d'armes nucléaires. Des avancées importantes ont déjà été réalisés en vue de donner corps à cette idée. Depuis la précédente session de la Première Commission, un groupe d'experts des États d'Asie centrale chargés d'étudier la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale en coopération avec le Secrétariat des Nations Unies, grâce notamment au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, a tenu un certain nombre de réunions consultatives intensives avec des experts d'organisations internationales. Ces discussions ont permis de trouver un terrain d'entente sur tous les aspects du traité destiné à faire de l'Asie centrale une zone exempte d'armes nucléaires.

La dernière de la série des rencontres organisées dans le cadre de ce processus s'est tenue il y a quelques jours, du 5 au 8 octobre, à Sapporo, Japon. Au cours de cette rencontre les experts ont eu des discussions intensives et productives sur les éléments d'un accord permettant d'aboutir à un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Le projet a été élaboré sur la base des précédentes réunions d'experts. J'exprime ma sincère gratitude au Gouvernement japonais pour l'hospitalité et l'aide qu'il nous a accordées tout au long de ces réunions.

À ce propos, je voudrais tout particulièrement mentionner la résolution 53/77 A, adoptée par consensus en décembre dernier, dans laquelle l'Assemblée générale exprime sa conviction que la création de zones exemptes d'armes nucléaires ne peut que contribuer à la réalisation d'un désarmement général et complet et que la création d'une telle zone en Asie centrale sur la base d'accords librement consentis entre les États

de la région, et en tenant compte des caractéristiques particulières de cette région, peut accroître la sécurité des États concernés et renforcer la sécurité et la paix aux niveaux mondial et régional.

L'Assemblée générale a également appelé tous les États à appuyer l'initiative visant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et s'est félicitée des mesures prises par les États de la région pour concrétiser leur initiative.

À cet égard, je voudrais remercier le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, et, par son intermédiaire, l'ensemble du Département des Nations Unies pour les affaires de désarmement. Je voudrais tout particulièrement exprimer ma reconnaissance au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour l'aide qu'il nous a apportée dans l'élaboration du traité relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Je tiens à dire également le ferme appui de la République ouzbèke aux activités menées par le Centre régional des Nations Unies au titre de la résolution 50/71 D de l'Assemblée générale qui, dans son paragraphe 3, stipule que :

> « le Directeur du Centre régional ... doit fonctionner comme auparavant jusqu'à ce qu'une méthode fiable ait été trouvée pour le financement des besoins opérationnels du Centre régional ».

Je saisis cette occasion pour remercier toutes les délégations qui ont exprimé leur soutien à notre initiative de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Les États Membres appuieront, je l'espère, le projet de résolution qui sera présenté sur ce sujet. Ce texte et en cours d'élaboration grâce aux efforts collectifs des pays d'Asie centrale et sera soumis en temps opportun à l'examen de la Première Commission par les cinq États de la région intéressée.

Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire – outre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le TNP – l'Ouzbékistan est également partie à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. L'accord entre la République d'Ouzbékistan et l'Agence internationale de l'énergie atomique sur l'application des garanties liées au TNP a été renforcé par la signature du Protocole additionnel en 1998. Raffermir le régime de non-prolifération des armes de destruction massive et prévenir tout accroissement du nombre des pays détenteurs d'armes nucléaires, telles sont les priorités fondamentales de notre politique en matière de paix et de sécurité internationales. La République d'Ouzbékistan, en tant que pays initiateur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, entend assumer sa responsabilité pour ce qui est du renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et est déterminée à participer activement à ce processus afin de permettre d'accomplir de véritables progrès dans le domaine du désarmement.

Pour terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous assurer du plein appui et de l'étroite coopération de ma délégation dans vos efforts pour mener à bien les travaux de la Première Commission.

**M. Akinsanya** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation nigériane tient à vous féliciter sincèrement pour votre élection. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Nous sommes persuadés que, grâce à votre riche expérience et à vos qualités diplomatiques, nos débats seront couronnés de succès. Soyez assuré de l'appui et de la coopération de la délégation nigériane.

Nous apprécions également la déclaration faite au début de la session par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, et nous l'en remercions.

Tout comme les années précédentes, la délégation nigériane attache une grande importance aux travaux de la Commission. Selon nous, l'objectif ultime du désarmement général et complet, qui doit demeurer au centre de nos préoccupations, est réalisable si tous les États, et notamment ceux dotés d'armes nucléaires, font preuve de la volonté politique nécessaire. Un monde exempt d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive reste une attente légitime allant dans le sens des intérêts de sécurité de tous les États. Néanmoins il est regrettable que les dividendes de la paix escomptés à la fin de la guerre froide, aient été réduits à néant en raison de l'accumulation persistante d'armes, tant nucléaires que classiques, et du maintien d'énormes arsenaux par les États dotés d'armes nucléaires. Selon nous, la Commission devrait sans plus tarder mettre tout en oeuvre pour établir les justes priorités si nous voulons répondre aux aspirations de la majorité écrasante de la communauté internationale.

À l'aube d'un nouveau millénaire, l'humanité vit toujours dans la crainte et l'insécurité, dans les guerres

et les conflits internes, état de choses aggravé par l'accumulation des armes et par les essais nucléaires. Alors que les pays en développement doivent faire face aux grands défis posés par la mondialisation, la pauvreté et le développement, le monde continue d'être soumis au maintien des doctrines militaires et à la recherche scientifique qui conduisent à l'élaboration de nouveaux système d'armes et à la prolifération nucléaire. Cette situation est pour le moins inacceptable.

En tant que pays en développement, le Nigéria est fermement attaché au régime de la non-prolifération. Nous continuons à plaider avec vigueur pour un désarmement général et complet. Dès son accession à l'indépendance, le Nigéria a été l'un des premiers pays à s'opposer aux essais nucléaires effectués en Afrique. C'est pourquoi il demeure attaché au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La ratification par le Nigeria du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la signature du Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, le Traité de Pelindaba, attestent d'ailleurs notre engagement à l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, le mécanisme de ratification du Traité de Pelindaba par le Nigéria est en cours. Nous avons également ratifié la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques, et demandons instamment aux autres États de faire de même.

Alors que le XXe siècle se termine, il convient de faire le bilan des activités de désarmement réalisées au long de la précédente décennie. Cette décennie a marqué le vingt-cinquième anniversaire de la première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à l'élimination des armes nucléaires. Elle a marqué également le vingt et unième anniversaire de l'adoption du Document final de la Première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. C'est au cours de cette décennie que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un rapport (A/51/950) intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes », qui comprend différentes mesures de désarmement.

Ce n'est pas tout. C'est également au cours de cette décennie que les dirigeants africains ont conclu le Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, le Traité de Pelindaba. Trois autres zones exemptes d'armes nucléaires – Amérique latine et Caraïbes, Pacifique Sud et Asie du Sud-Est – sont devenues une réalité, renforçant ainsi non seulement la paix et la sécurité régionales mais interdisant la prolifération horizontale des armes nucléaires. C'est également la décennie qui a vu la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération et la négociation fructueuse de la Convention des armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires. Cette même décennie a également marqué l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel.

Ces jalons ont pu être posés grâce à la volonté commune des membres de la communauté internationale d'édifier un monde stable et pacifique, exempt d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Malheureusement, malgré ces réalisations, nombre de graves préoccupations subsistent qui requièrent notre attention immédiate. Ainsi, la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation, n'a pas réussi, et ce pour la troisième année consécutive, à adopter un programme de travail pour 1999. Cet échec est dû à l'absence de consensus dans les domaines du désarmement nucléaire et de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'au manque de volonté politique. À cet égard, certaines procédures de travail de la Conférence du désarmement ne sont pas, selon nous, adaptées et doivent être revues si nous voulons faire face aux défis du XXIe siècle.

D'autres préoccupations existent : l'enlisement du processus START et la non-ratification de START II, le report de la mise en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les doctrines nucléaires qui font obstacle aux initiatives en matière de désarmement nucléaire, la non-adhésion de certains États, la viabilité incertaine du Traité sur les missiles antibalistiques décrit pourtant comme la pierre angulaire de la stabilité stratégique, les défis posés aux traités existants dans le domaine du désarmement, et, enfin la mise au point de missiles à longue portée et leurs essais effectués par certains pays.

Néanmoins, aussi décevante que soit la situation, le Nigéria n'a pas perdu espoir en notre capacité collective à explorer et à trouver un terrain d'entente sur la façon de traiter les questions en suspens du millénaire finissant.

Je voudrais maintenant évoquer un sujet d'une importance primordiale aux yeux de ma délégation. Il est, en effet, de la plus haute importance d'élaborer, pour le XXIe siècle, un nouvel ordre du jour en matière de sécurité et de désarmement. L'ordre du jour actuel,

en vigueur depuis 21 ans, se fondait sur le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. Il convient de revoir les éléments contenus dans ce document d'importance vitale pour nous permettre d'élaborer de nouvelles stratégies. Certes, nous sommes tous d'accord sur le principe de la nécessité d'établir un nouvel ordre du jour. Cependant le problème tient aux divergences de vues qui se sont fait jour à propos de son contenu. Idéalement, une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourrait définir les buts et principes universels d'un futur ordre du jour. Cependant, et nous en sommes tous conscients, la Commission du désarmement des Nations Unies n'a pu, à sa dernière session, parvenir au consensus sur la convocation d'une telle session. En l'absence de consensus, ma délégation pense que nous devrions utiliser au mieux la possibilité que nous offre le Sommet du millénaire, dont le tenue est prévue en septembre prochain, pour définir de nouveaux objectifs. À cet égard, le désarmement figurera sans nul doute parmi les principaux thèmes qui seront évoqués dans le rapport que le Secrétaire général élaborera à l'intention de ce Sommet. C'est pourquoi nous demandons instamment aux pays partageant nos vues de se rassembler pour identifier et examiner ce qui pourrait être réalisé durant le Sommet du millénaire.

Les armes classiques fournissent aux pays le moyen d'assurer leur défense. Cependant, de telles armes d'utilisation facile dans les conflits sont également la cause de 90 % des morts et des blessés consécutifs à ces conflits, 80 % des victimes étant des femmes et des enfants. La maîtrise des armes classiques exige donc une action internationale concertée. Selon ma délégation, appeler à la maîtrise des armes classiques, d'un côté, et poursuivre une politique agressive de ventes d'armes, de l'autre, revient à desservir la cause de la paix et à douter fortement des intentions des pays exportateurs d'armes. Utiliser les ventes d'armes à des fins de stratégies politiques ne peut qu'amener l'instabilité, notamment dans les pays en développement. Ce genre d'attitude encourage également le commerce illicite des armes.

Dans le cadre de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, le Nigéria a participé à l'atelier sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre qui s'est tenu, sous l'égide de l'ONU, à Lomé, Togo, du 2 au 5 août 1999. Le Nigéria a examiné les recommandations émises par cet atelier et entend appliquer les mesures de contrôle da la façon suivante : premièrement, participer aux accords bilatéraux avec les États contigus pour enrayer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre; deuxièmement, vérifier les licences relatives aux armes légères et notamment celles fabriquées localement; troisièmement, tenir un registre des fabricants d'armes produites localement et, enfin, sensibiliser la population sur la nécessité de signaler tout trafic illicite des armes légères et de petit calibre aux autorités pertinentes.

Dans le cadre de notre action de maintien et de consolidation de la paix dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest mon pays s'attache également aux mesures pratiques de désarmement, telle la collecte et la destruction des armes légères et de petit calibre. Ces mesures peuvent en effet éviter des actes de violence et renforcer la stabilité tout en facilitant le processus de développement. Ainsi, en juillet dernier, mon président, le chef Olusegun Obasanjo, a assisté à une cérémonie au Libéria, au cours de laquelle 1 500 armes en état de fonctionnement ont été collectées auprès des factions guerrières et ont été détruites. En outre, 30 000 armes non utilisables vont être transformées en outils agricoles grâce à un projet d'aide du Programme des Nations Unies pour le développement.

Ma délégation se félicite de la décision de convoquer une conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects au plus tard en 2001. Nous travaillerons avec d'autres États Membres au sein du comité préparatoire qui doit être établi pendant la présente session.

Nous enregistrons également avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre de la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel, entrée en vigueur en mars 1999. Nous souhaitons l'élimination totale des mines terrestres en raison de leurs effets dévastateurs sur des vies innocentes, notamment parmi les femmes et les enfants. Selon nous, l'Afrique – et, bien sûr, le monde entier – devrait être un lieu sûr où nos enfants pourraient évoluer en toute sécurité sur leurs terrains de jeux et où nos fermiers pourraient cultiver leurs terres afin de nourrir les populations. C'est pourquoi le Nigéria entend adhérer à la Convention dès que possible.

Pour terminer je voudrais rappeler la déclaration faite par mon Président devant l'Assemblée générale, le 23 septembre 1999 :

> « À la fin du XXe siècle et à l'avènement du troisième millénaire, il est nécessaire de faire le bilan et d'évaluer correctement l'application des résolutions antérieures émanant en particulier des grands sommets et conférences mondiales qui se sont déroulés au cours de cette décennie. Un tel effort nous rapprochera de la réalisation des buts et objectif de l'Organisation. » (*A/54/PV.10*)

À cet effet, le Nigéria poursuivra son action au sein des Nations Unies dans le respect des buts et principes de la Charte.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je m'associe aux délégations qui m'ont précédé pour vous féliciter pour votre élection et vous souhaiter, à vous-même et à tous les autres membres du Bureau, un travail fructueux. Nous espérons que toutes les délégations contribueront à cet objectif.

Notre siècle qui s'achève a été caractérisé par une évolution rapide. Il a connu d'énormes progrès scientifiques et techniques et a ouvert à l'humanité la voie à d'autres mondes. Cependant des faits tragiques restent gravés dans nos mémoires : la mort de millions d'être humains au cours de deux guerres mondiales et d'innombrables conflits régionaux dont certains font encore rage aujourd'hui.

C'est durant ce siècle que l'humanité a commencé à rechercher collectivement une réponse à la principale question qu'elle se pose : comment mettre un terme aux guerres et donner à tous les peuples de la planète Terre une chance de vivre dans la paix et la prospérité? Malheureusement, aucune réponse universelle n'a jusqu'à présent été apportée à cette question. C'est pourquoi le Russie invite tous les pays à entamer un dialogue afin de d'établir un concept de paix pour le XXIe siècle. Le but de l'initiative du Président Eltsine est de créer une nouvelle culture fondée sur des valeurs communes où la plus haute priorité de tous les États et peuples serait d'instaurer un monde sans conflit. Le rôle central en vue de l'élaboration et de la concrétisation de ce concept incomberait aux Nations Unies, seul mécanisme universel de régulation des relations internationales. À l'évidence, les problèmes de désarmement et de sécurité internationale occupent ici une place prépondérante.

Trois tâches principales sont à accomplir dans ce domaine: le strict respect des accords déjà conclus en matière de désarmement; la réduction progressive des armes de destruction massive avec pour objectif leur élimination totale au moyen d'un contrôle international strict et efficace ainsi que la limitation d'autres types d'armes; la prévention d'une escalade de la course aux armements dans de nouveaux milieux.

Depuis plus d'un quart de siècle le Traité sur la limitation des système de missiles antibalistiques (Traité ABM) constitue l'élément clef de la stabilité stratégique et le préalable le plus important à la réduction des armes stratégiques. Depuis sa création le Traité ABM a fait la preuve de sa viabilité et de son efficacité. Conformément à ce traité, la retenue dont ont fait preuve les parties pour ce qui est des systèmes de défense antimissile a permis d'arrêter la course aux armements stratégiques offensifs et, en outre, de maintenir le dialogue afin de poursuivre ce processus.

La Fédération de Russie a toujours été favorable à la réduction et à la limitation des arsenaux nucléaires et a constamment rempli de bonne foi ses obligations au titre du Traité START I. Pour nous, il est important que l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie ratifie START II et les instruments y relatifs et que le Sénat des États-Unis entament les procédures nécessaires à cette ratification.

Si la stabilité stratégique était maintenue, le processus de réduction et de limitation des armes stratégiques offensives ouvrirait des perspectives prometteuses. Je voudrais rappeler ici que la Russie est prête à engager des négociations sur la réduction de ces armes sur la base des éléments fondamentaux définis lors de la rencontre entre les Présidents de la Fédération Russie et des États-Unis, qui a eu lieu à Helsinki en mars 1997, éléments réaffirmés à Cologne en juin 1999.

La Russie est disposée à envisager, dans le cadre du futur Traité START III, de baisser à 1 500 le seuil global de ses ogives – c'est-à-dire de procéder à une réduction plus importante que celle envisagée à Helsinki.

Toutes ces réalisations et ces perspectives sont directement liées au respect des dispositions centrales du Traité ABM, c'est-à-dire l'obligation de ne pas déployer aucun système ABM sur le territoire d'un pays quel qu'il soit et de n'installer aucune base pour cette défense. Toute tentative de remettre en cause ou de violer cette disposition centrale reviendrait en effet à

remettre en question le Traité lui-même. Il serait alors impossible d'appliquer START I et START II. En fait, toute la structure des accords et des traités sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives serait réduite à néant. Le dialogue sur le désarmement reviendrait pratiquement à la case départ, c'est-à-dire à la période de la guerre froide. L'ensemble des accords internationaux relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires serait également remis en cause. En outre, surgiraient de nouveaux facteurs susceptibles de déstabiliser la situation internationale au niveau mondial et régional.

Nous sommes conscients du danger lié au déploiement et au perfectionnement des missiles et de leur technologie. La Russie a coopéré à l'action de nombreux pays en vue de renforcer le régime de non-prolifération des missiles. Pour notre part, nous proposons de créer un système mondial de contrôle du déploiement des missiles et de leur technologie, qui comprendrait notamment un régime de notification du lancement des missiles balistiques. Malheureusement, ces plans destinés à établir des systèmes nationaux ABM pourraient avoir l'effet contraire, à savoir stimuler la création et la prolifération de missiles toujours plus perfectionnés.

Consciente de toutes ces conséquences extrêmement négatives pour tous les pays – et je répète « pour tous les pays » – la Russie appelle l'Assemblée générale à se prononcer en faveur du maintien et du renforcement du Traité ABM. Notre délégation, avec celles du Bélarus et de la Chine, a élaboré un projet de résolution clair et empreint de souplesse s'appuyant sur la formulation du Traité ABM et sur les déclarations conjointes des Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis sur ce sujet. Nous comptons sur l'appui le plus large possible à ce texte et invitons les autres délégations à se joindre à ses coauteurs.

Le maintien de l'intégrité des traités portant sur le désarmement est un tâche importante. La Russie est opposée aux tentatives, sous quelque prétexte que ce soit, de revoir ou d'édulcorer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou de remettre en cause la décision concernant sa prorogation indéfinie et inconditionnelle. Le processus d'examen du Traité, alors que nous préparons la conférence prévue pour l'an 2000, devrait permettre de renforcer le Traité et de promouvoir la mise en oeuvre des décisions prises par la Conférence d'examen 1995 du TNP.

À nos yeux, il convient de prendre des mesures communes pour l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous approuvons l'adhésion à ce traité de l'Inde et du Pakistan en tant qu'États non nucléaires ainsi que d'autres pays qui n'y ont pas encore adhéré mais dont la participation est nécessaire pour son application.

La Russie se félicite du processus visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. Nous respectons le statut des zones existantes. Dans le cadre d'accords bilatéraux avec la Mongolie, la Russie a reconnu le statut d'État exempt d'armes nucléaires de ce pays. Nous sommes prêts à examiner, avec d'autres pays, la possibilité de fournir à la Mongolie les garanties de sécurité appropriées.

Nous appuyons l'initiative d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale, au Moyen-Orient et dans d'autres régions, tout comme la proposition relative à la création d'un espace exempt de ces armes en Europe centrale et orientale. La création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires doit s'inspirer des principes et de la pratique internationalement admis et des engagements pris au titre des traités existants dans le domaine de la sécurité. L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires est le meilleur moyen pour les États d'obtenir des garanties de sécurité juridiquement contraignantes. Nous sommes également prêts à examiner la question de l'élaboration d'accords internationaux efficaces portant sur les garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires, et à traiter cette question dès le début des travaux de la Conférence du désarmement.

Il est évident qu'aujourd'hui la principale menace à la paix trouve sa source dans le nationalisme agressif, le séparatisme, le terrorisme et l'extrémisme qui ne connaissent aucune frontière et sèment la mort et la destruction. C'est pourquoi la question de la prolifération des armes légères et de petit calibre est au coeur de l'ordre du jour des différentes instances. Aux yeux de la Russie, ce problème, qu'elle connaît d'expérience, revêt une grande importance. Les Nations Unies doivent jouer un rôle clef pour prévenir et limiter la prolifération incontrôlée de ces armes. Il convient d'élaborer une approche mondiale afin d'harmoniser les initiatives des États en vue de créer un mécanisme de coopération internationale dans ce domaine.

En premier lieu il nous faut centrer notre action sur l'arrêt des transferts illicites d'armes. Ces transferts sont à l'origine de l'approvisionnement de bandes illégales, d'éléments criminels et d'extrémistes en armes légères et de petit calibre. Ils sont effectués en violation des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité. La Russie appuie la proposition de tenir en 2001 une conférence sur les armes légères et de petit calibre.

Étant donné l'importance qu'elle attache à des mesures coordonnées préventives pour empêcher une course aux armements dans de nouveaux milieux, la Russie appuie les propositions relatives au rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace au sein de la Conférence du désarmement afin de mettre au point un accord multilatéral, ou différents accords, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Une approche préventive nécessite une analyse des conséquences de la mise au point et de l'application des technologies téléinformatiques de pointe, et ce pour prévenir leur utilisation à des fins incompatibles avec le maintien de la stabilité et de la sécurité internationales.

Dans le cadre de l'initiative russe, nous avons examiné, à la Première Commission, lors de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, les problèmes liés à la sécurité de l'information au niveau international. Nous sommes reconnaissants à tous les États qui ont répondu à l'appel figurant dans la résolution 53/70 et ont communiqué au Secrétaire général leurs vues et observations sur les problèmes que posent la sécurité de l'information, la définition des concepts de base en la matière et l'élaboration de principes internationaux susceptibles de renforcer la sécurité des systèmes téléinformatiques mondiaux. Nous félicitons également le Département des affaires de désarmement du Secrétariat des Nations Unies – et je suis heureux de saluer ici M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint – ainsi que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement qui ont organisé et tenu à Genève, en août 1999, une réunion représentative d'experts sur la sécurité de l'information au niveau international. Pour faire suite aux travaux effectués durant cette année, la Russie a l'intention de présenter à la Première Commission un projet de résolution tendant à examiner plus avant, dans le cadre des Nations Unies, la question de la sécurité de l'information. Nous comptons sur l'appui de toutes les délégations dans nos travaux conjoints sur ce sujet d'une brûlante actualité.

**M. Shen Guofang** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection au poste de Président de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa présente session. Nul doute que, grâce à votre riche expérience et à vos grandes qualités diplomatiques, nos travaux seront menés à bonne fin. La délégation chinoise vous assure, ainsi que les autres membres du Bureau, de sa pleine coopération afin de contribuer au succès de la session.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Mernier pour l'excellent travail qu'il a effectué en tant que Président de la Première Commission lors de la précédente session.

Depuis la dernière Assemblée générale, la situation internationale a connu des changements profonds et complexes. La mentalité de la guerre froide existe toujours et va de pair avec les nouvelles tendances des politiques axées sur l'hégémonisme et la puissance, ce qui accroît l'instabilité du monde.

En Europe, mettant en application son nouveau concept stratégique, le seul bloc militaire issu de la guerre froide, a contourné le Conseil de sécurité des Nations Unies et, s'appuyant sur la machine de guerre la plus puissante et la plus élaborée du monde, a bombardé un faible État souverain, la République fédérative de Yougoslavie, déjà si éprouvée tout au long de ce siècle, et transformé la région des Balkans en un terrain d'essais pour sa nouvelle stratégie.

En Asie, certains pays, progressent rapidement dans l'élaboration de leur programme conjoint de mise au point de missiles de défense en vue de renforcer leur alliance militaire dans la région, situation qui n'aurait pas dû se reproduire depuis la fin de la guerre froide. Une tendance à intervenir activement dans les régions avoisinantes s'est également fait jour.

En Amérique du Nord, la poursuite assidue du prétendu programme de défense antimissile, qui va à l'encontre de la stabilité stratégique, pose un grave défi au Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques. Les événements négatifs que je viens de mentionner ont, sans nul doute, détérioré le climat de sécurité internationale, incité d'autres pays à se doter rapidement d'armes d'une grande efficacité et entravé aussi le processus de la maîtrise des armes et du désarmement sur le plan mondial.

La maîtrise des armes et le désarmement se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins. Quelle orientation faut-il prendre? C'est là une question qui préoccupe grandement la communauté internationale. Selon nous, la détente de la situation internationale et la maîtrise des armes sont liées et se renforcent mutuellement. L'ancien concept de sécurité fondé sur les alliances militaires et l'accumulation d'armements ne résoudra aucun problème. Nous sommes opposés à toute tentative d'acquérir, pour quelque raison que ce soit, une force militaire supérieure aux besoins de légitime défense. De même, nous sommes opposés à toute tentative unilatérale d'un pays ou d'un bloc d'obtenir des garanties absolues de sécurité au détriment d'autres pays, au prétexte de la non-prolifération des armes. Promouvoir le processus de désarmement, prévenir la course aux armements et maintenir la sécurité internationale sont des impératifs à intégrer dans un nouveau concept de sécurité conforme à l'évolution de la situation internationale.

Le Président de la République populaire de Chine, Jiang Zemin, a souligné dans son intervention lors d'une séance plénière de la Conférence du désarmement à Genève, le 26 mars dernier, que le nouveau concept de sécurité doit se fonder en priorité sur la confiance et l'intérêt mutuels, l'égalité et la coopération. Les cinq principes de coexistence pacifique constituent les éléments politiques fondamentaux de la paix mondiale, une coopération mutuellement avantageuse et la prospérité commune sont les garanties économiques de la paix mondiale, le dialogue, les consultations et les négociations sur un pied d'égalité entre les parties intéressées sont les paramètres les plus sûrs pour résoudre les différends et préserver la paix. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à faire de ce nouveau concept de sécurité une principe directeur. C'est seulement ainsi que nous pourrons faire évoluer le processus de la maîtrise des armes et du désarmement dans la bonne direction, en assurant par là même la paix et la sécurité dans le monde.

Je voudrais maintenant souligner les vues de la Chine sur quelques questions essentielles qui seront soumises à l'examen de la Première Commission. À la présente session, la Commission étudiera une série de projets de résolution portant sur le désarmement nucléaire. L'élimination des armes nucléaires représente l'aspiration commune des peuples du monde entier. Cependant, le processus de désarmement nucléaire entre les États-Unis et la Russie, après avoir temporairement progressé, se trouve aujourd'hui dans l'impasse, notamment en raison des nouveaux essais nucléaires effectués depuis la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Une telle situation indique clairement que, pour promouvoir le désarmement nucléaire et prévenir la prolifération nucléaire, la communauté internationale doit s'atteler à une lourde tâche, non seulement pour le présent mais aussi pour l'avenir.

Je voudrais ici rappeler nos vues concernant la prochaine étape du désarmement nucléaire, comme l'a souligné le Président Jiang Zemin dans son intervention : les pays disposant des arsenaux nucléaires les plus vastes du monde devraient continuer à réduire considérablement leurs stocks nucléaires respectifs, s'abstenir de procéder à l'amélioration qualitative des armes nucléaires et à leur mise au point, négocier et conclure un traité d'interdiction de la production de matières fissiles afin de limiter la quantité d'armes nucléaires, assurer la non-prolifération des armes nucléaires conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ils devraient parallèlement s'attacher à oeuvrer ensemble pour atteindre les objectifs du TNP, négocier et conclure un instrument international sur la non-utilisation inconditionnelle des armes nucléaires en premier, la non-utilisation d'armes nucléaires contre des États non dotés de ces armes ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires et une interdiction complète des armes nucléaires et, enfin, s'orienter vers la négociation et la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des armes nucléaires afin de parvenir réellement à l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que tous les pays mettent en pratique les principes du maintien de la stabilité stratégique mondiale et de la garantie des intérêts de sécurité de tous les pays. C'est ainsi seulement que des progrès notables seront accomplis dans le processus du désarmement nucléaire. La mise au point et la prolifération constantes de nouveaux systèmes de défense antimissile ne contribueront certes pas au désarmement nucléaire international et aux efforts de non-prolifération. Bien au contraire, elles ne pourront que détériorer le climat, aller à l'encontre des conditions requises pour faire avancer le processus de désarmement nucléaire et risquer de déclencher une course aux armements à un rythme plus accéléré que jamais.

L'interdiction complète et la destruction réelle des armes nucléaires devraient, selon nous, être l'objectif ultime de la communauté internationale car l'élimination de ces armes marquerait automatiquement la fin de leur prolifération de même que celle des missiles à longue portée et, par conséquent, mettrait fin à la menace de l'utilisation desdites armes. En dernière analyse il convient donc, pour réduire la menace à la paix, de consacrer plus d'efforts au désarmement lui-même au lieu d'agir de façon inverse.

À différentes reprises, dans les années 50 et 60, la Chine a connu la menace et le chantage nucléaires, ce qui nous a contraints à mettre au point un nombre limité d'armes nucléaires. À cet égard, nous avons toujours adopté une attitude responsable en ce qui concerne la question des armes nucléaires et avons contribué comme il se doit à la promotion du désarmement nucléaire. La Chine a toujours soutenu la politique de non-utilisation en premier des armes nucléaires à tout moment et en toute circonstance, de non-participation à la course aux armes nucléaires et du non-déploiement d'armes nucléaires hors de son territoire. Les armes nucléaires chinoises ont été mises au point exclusivement à des fins de légitime défense. Elles ne constituent donc aucune menace pour quiconque. Qui plus est, les armes nucléaires chinoises, en nombre extrêmement limité, sont placées sous contrôle strict et il n'existe aucun risque de lancement accidentel.

Il convient de souligner qu'un climat de paix, de sécurité, de stabilité et de confiance est une condition indispensable si nous voulons parler de mesures telles que la transparence dans le domaine des arsenaux nucléaires et le retrait de l'état d'alerte des armes nucléaires. Bien sûr, ces mesures doivent être liées au processus de négociations sur le désarmement nucléaire. Actuellement un fossé profond existe entre les États dotés d'armes nucléaires en fonction de leur puissance nucléaire. Un certain pays maintient sa politique de dissuasion nucléaire fondée sur l'utilisation en premier des armes nucléaire et continue de mettre au point ses systèmes de défense antimissile au détriment de l'équilibre stratégique. Il recourt, sans motif valable, ou menace de recourir, à la force dans les relations internationales. Dans ces conditions, il est à la fois prématuré et injustifié d'appeler sans discrimination à l'adoption de mesures ouvertes et transparentes en matière nucléaire. Nous devrions être vigilants et nous assurer que le désarmement nucléaire ne soit pas détourné de son objectif. Ainsi, le rapport du Forum de Tokyo récemment publié est tout à fait tendancieux. Nombre de ses arguments ne sont ni justes, ni équitables et s'écartent des objectifs du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. À cet égard, la Chine ne peut que faire état de son opposition.

Mon pays a toujours attaché une grande importance à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. C'est pourquoi nous nous inquiétons particulièrement des derniers faits intervenus dans ce domaine. Un certain pays a, d'un côté, vigoureusement tenté d'empêcher le rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'un course aux armements dans l'espace alors que, de l'autre, il a poursuivi activement ses programmes relatifs à l'espace et à la défense antimissile afin de tirer un avantage militaire dans ce domaine en dominant et en contrôlant l'espace. Depuis le début de cette année l'évolution des systèmes de défense antimissile est des plus inquiétantes. La communauté internationale est confrontée au danger de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et au reniement du Traité ABM. C'est pourquoi il est urgent qu'elle trouve les moyens de renforcer son action pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

En adoptant la résolution 53/76 à sa précédente session, l'Assemblée générale a prié la Conférence du désarmement de rétablir le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et a rappelé que la Conférence du désarmement se devait de jouer un rôle majeur dans la conclusion d'un instrument juridique international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cependant, à notre grand regret, la Conférence du désarmement n'a pu, à sa session de 1999, rétablir le Comité spécial en raison de l'obstruction d'un certain pays. Selon nous, la résolution pertinente de l'Assemblée générale dont l'adoption est envisagée cette année devrait continuer à demander instamment à la Conférence du désarmement de rétablir le Comité spécial au début de l'année prochaine et d'entamer immédiatement ses travaux de fond pour inverser le cours des faits négatifs intervenus dans les domaines de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des missiles de défense. De même, à sa présente session, la Conférence du désarmement devrait prendre des mesures pour préserver l'intégrité et la validité du Traité ABM.

La délégation chinoise appuie l'action entreprise pour renforcer l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques et pour créer un mécanisme de vérification juste, raisonnable, approprié et applicable. À

cette fin, l'équilibre entre les droits et obligations des États parties doivent être dûment pris en compte afin d'empêcher l'utilisation abusive de la vérification et de protéger la sécurité et les intérêts économiques légitimes de tous les États parties. Il est également très important de renforcer la coopération internationale et l'échange dans le domaine de la biologie. Notre objectif est de conclure des négociations sur le protocole avant la cinquième Conférence d'examen de la Convention. La clef du progrès dans les négociations réside dans une prise en compte équitable des préoccupations légitimes de toutes les parties. Mettre indûment l'accent sur la rapidité et entériner prématurément un « texte propre » alors que des différends profonds subsistent entre les parties ne peut que mener à des résultats négatifs. Pour sa part, la Chine entend poursuivre des négociations sérieuses sur la base du texte évolutif.

Depuis deux ans, la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur mais elle n'a toujours pas acquis un caractère d'universalité. Quelques pays, notamment celui qui dispose d'une importante industrie chimique, n'ont pas soumis leurs déclarations initiales sur les industries chimiques, conformément à la Convention. S'appuyant sur sa législation interne, un certain pays a émis de nombreuses réserves quant à l'application de la Convention. Les armes chimiques abandonnées en Chine par le Japon menacent encore la vie et les biens du peuple chinois ainsi que l'environnement. Cette question, survivance de l'histoire, doit être réglée le plus rapidement possible. À cet égard, nous demandons aux pays intéressés d'examiner scrupuleusement ces problèmes et d'oeuvrer avec tout le sérieux requis pour la mise en oeuvre de la Convention dans sa totalité.

La question des armes légères et de petit calibre est devenue l'une des préoccupations les plus vives de la communauté internationale. La Chine y attache une grande importance. Le problème de ces armes comporte des paramètres recouvrant un large spectre allant du désarmement et de la sécurité au développement économique et social. Une approche complète et intégrée s'impose donc par le biais d'actions concertées de la communauté internationale et de mesures efficaces prises au niveau international, régional et sous-régional en tenant compte des situations spécifiques des différents pays et régions. Ces actions devraient porter notamment sur l'interdiction de la fabrication et du transfert illégal des armes légères et de petit calibre, le renforcement du contrôle sur la fabrication et le transfert illégaux ainsi que sur la collecte d'armes dans les régions sortant d'un conflit. En juillet dernier, le groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les armes légères a conclu son rapport en formulant de nombreuses suggestions judicieuses. La Chine, en tant que membre du groupe, a participé activement aux discussions. Nous espérons que le rapport fournira des idées utiles à la communauté internationale afin de traiter efficacement à l'avenir du problème des armes légères et de petit calibre.

La Chine a toujours été d'avis d'imposer des restrictions appropriées et rationnelles à l'utilisation des mines terrestres antipersonnel. À cet effet, notre pays a ratifié le protocole amendé sur les mines terrestres (Protocole II) et le nouveau protocole additionnel sur les armes laser aveuglantes à la Convention sur certaines armes classiques. Les deux instruments de ratification ont été remis au Secrétaire général des Nations Unies en novembre dernier. En outre, la Chine est sur le point de transmettre au Secrétaire général son rapport annuel sur la mise en oeuvre du protocole sur les mines terrestres. Elle participera également activement à la première conférence annuelle des États parties, prévue pour la fin de cette année.

Selon nous, outre la nécessité d'améliorer le droit international et d'imposer des restrictions strictes à l'utilisation et au transfert des mines terrestres, la tâche la plus pressante qui nous attend est d'aider les pays touchés par les mines à enlever les explosifs abandonnés qui menacent toujours la vie de civils. À cet égard, la Chine a apporté sa contribution financière aux activités de déminage en Bosnie-Herzégovine par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance au déminage. De plus, le premier atelier de formation au déminage, organisé par les Nations Unies et la Chine, vient de se tenir à Najing, Chine, avec des stagiaires venus du Cambodge, de Namibie, de Bosnie-Herzégovine et d'autres pays touchés par les mines. À l'issue de leur formation ces stagiaires seront en mesure de contribuer au déminage de leur sol et à l'amélioration des conditions de vie de leurs compatriotes.

La Chine a toujours considéré comme important le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. C'est pourquoi elle apprécie les initiatives du Département des affaires du désarmement, notamment celles prises par le Secrétaire général adjoint. Depuis 1998, la Chine apporte chaque année sa contribution aux institutions de désarmement des Nations Unies.

Cette année, mon pays versera de nouveau 10 000 dollars au Département des affaires de désarmement. Cette somme est destinée à alimenter le programme de bourses des Nations Unies pour le désarmement.

Alors que nous sommes à l'orée d'un nouveau millénaire, la tâche à accomplir en matière de désarmement international revêt une importance particulière. Dans le domaine des relations internationales nous devons avoir une attitude ferme et résolue. Ainsi, nous devons abandonner et rejeter les pratiques hégémoniques, les politiques fondées sur la puissance, l'invasion armée ou l'ingérence et la sécurité militaire à tout prix. C'est seulement en agissant ainsi que nous pourrons, en dernier ressort, maintenir la paix et la stabilité et progresser réellement dans la voie du désarmement. De même, c'est ainsi que nous pourrons libérer l'humanité de la menace de la course aux armements et de la guerre et entrer dans un nouveau siècle où les pays et l'humanité tout entière pourront jouir d'une paix durable, d'une sécurité universelle et d'une prospérité commune.

**M. Petrella** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, l'Argentine est particulièrement heureuse de vous voir présider les travaux de la Commission. Vous représentez le Chili, grand pays ami, avec lequel, grâce à une ferme volonté politique, nous avons établir une réelle relation d'intégration fondée sur le respect et la confiance mutuels. Nous sommes certains que grâce à vos capacités et à votre grande expérience de diplomate, vous conduirez nos débats avec sagesse et efficacité. Je félicite également les autres membres du Bureau, les représentants de l'Allemagne, de la Lituanie, du Soudan et des Philippines. De même, je remercie l'Ambassadeur Mernier, de Belgique, pour la manière dont il a dirigé nos travaux durant la précédente session de l'Assemblée générale.

Je voudrais souligner en premier lieu combien nous apprécions le dynamisme dont fait preuve le Secrétaire général adjoint, M. Dhanapala, à la tête du Département des affaires de désarmement et sa coopération précieuse avec le Conseil de sécurité. Nous sommes d'accord avec lui lorsqu'il affirme que les Nations Unies doivent mettre tout en oeuvre pour défendre les normes de paix et de sécurité existantes et faire émerger la volonté politique nécessaire pour établir de nouveaux accords.

Il est tout à la fois curieux et contradictoire qu'au moment même où nous pensions qu'il était en bonne voie d'application, le régime de non-prolifération doive faire face à de graves menaces. Cela est inadmissible. Malheureusement, nous continuons à être préoccupés en raison de la persistance de situations comportant des risques de prolifération des armes de destruction massive, ce qui porte atteinte à la sécurité interne des États et à la stabilité régionale et mondiale. À la veille d'un nouveau millénaire, il est de la plus haute priorité de renoncer aux armes de destruction massive.

L'Argentine, l'un des pays qui après avoir maîtrisé le cycle complet du combustible nucléaire ont décidé de s'imposer des limites, continuera inlassablement à demander à tous les États de renoncer à l'option nucléaire et de fournir des garanties non équivoques sur l'utilisation de cette capacité nucléaire à des fins exclusivement pacifiques. En outre, l'Argentine continuera d'oeuvrer activement au strict respect des engagements pris au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À cet égard, nous suivons avec un intérêt particulier le débat qui se déroule actuellement aux États-Unis tant dans les milieux politiques et universitaires que dans le public en ce qui concerne la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En effet, ce débat reflète les sensibilités, les difficultés politiques et les équilibres liés aux questions de désarmement. Nous sommes certains que la ratification du Traité, en temps opportun, par les États-Unis, donnera l'impulsion nécessaire à son entrée en vigueur. Rendre universel cet instrument est une aspiration légitime de la communauté internationale, que nous encourageons activement. L'Argentine continuera également à promouvoir l'ouverture à bref délai de négociations sur une convention portant sur l'interdiction de la production de matières fissiles afin de donner effet aux décisions prises à la Conférence d'examen de 1995 des Parties au TNP.

L'accumulation excessive des armes chimiques, notamment des armes légères et de petit calibre, est à la fois la conséquence de tensions ou de conflits existants et une cause de leur aggravation ou de leur prolongation. Chaque fois qu'elle a été membre du Conseil de

sécurité, l'Argentine a tenté d'y apporter une contribution concrète, conformément à la haute responsabilité qu'implique la qualité de membre de cet organe. Au cours de cette année, d'importants débats ouverts ont porté sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants ainsi que sur les armes légères et de petit calibre. Chaque fois, l'Argentine s'est efforcée de mettre en exergue les conséquences néfastes de l'accumulation des armes sur la société humaine et sur le développement humain. À cet égard, nous sommes favorables à la tenue, au plus tard en 2001, d'une conférence internationale chargée d'examiner la question du commerce illicite des armes sous tous ses aspects.

Le problème des mines terrestres antipersonnel est loin d'être résolu. Néanmoins, la communauté internationale a tenté d'y apporter une solution globale par le biais de la Convention d'Ottawa. C'est pourquoi l'Argentine a décidé de s'associer aux pays qui oeuvrent inlassablement afin d'atteindre l'objectif de cet instrument. Nous participons également à toutes les activités de déminage et d'assistance aux victimes. Ce sont là deux paramètres fondamentaux et complémentaires pour alléger les souffrances et ouvrir la voie au développement. Dans ce contexte, le 14 septembre, l'Argentine a ratifié la Convention d'Ottawa, honorant ainsi l'engagement qu'elle avait pris aux termes de la Déclaration faisant des États membres du Marché commun du Sud et des États associés (Bolivie et Chili), une zone de paix et, partant, une zone exempte de mines terrestres antipersonnel. Nous souhaitons étendre ce statut à l'hémisphère dans son ensemble.

Nous sommes actuellement dans une période de transition. Cela implique qu'il convient de redéfinir et d'adapter les Nations Unies ainsi que les structures régionales et nationales des États aux nouvelles conditions internationales et au nouveau système mondial. Nous devons nous engager dans le dialogue et la consultation afin de tenter d'harmoniser nos conceptions sur le futur système mondial de sécurité. À cet égard, nous considérons comme un privilège que ce soit sous la présidence de l'Argentine que la Conférence du désarmement se soit mise d'accord sur l'élargissement de sa composition. Nous saisissons cette occasion pour féliciter de nouveau l'Équateur, l'Irlande, le Kazakhstan, la Malaisie et la Tunisie et les remercier pour leur contribution aux travaux de la Conférence.

Comme nous l'avons dit à différentes reprises, aucun dialogue, aucun progrès n'est possible sans la paix. Le monde semble avoir compris que les conflits et la violence sapent les perspectives de développement. Ne manquons pas l'occasion qui nous est ainsi offerte. Comme l'ordre du jour de la Commission le montre clairement, la scène internationale présente des défis importants. La liste des questions que je viens d'évoquer n'est pas exhaustive. Nous y reviendrons en détail en temps voulu.

Nous sommes certains que la présente session de la Première Commission sera fructueuse. À cette fin, soyez assuré, Monsieur le Président, de la coopération pleine et entière de ma délégation.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais faire deux observations qui me semblent utiles. À cet égard, je pense ne pas exprimer mes seules vues mais celles de toutes les délégations.

Premièrement, il serait souhaitable que les représentants ne poursuivent par leurs conversations privées au fond de la salle. Toutes les délégations méritent notre plus grand respect et apporte une contribution extrêmement importante au débat. Il est très délicat pour le Président d'avoir à interrompre un orateur pour demander le silence. Les représentants peuvent parfaitement continuer leurs conversations en dehors de la salle. C'est là une question de respect minimum à l'égard des délégations. J'aimerais que ce principe soit appliqué au tout début de nos séances.

Deuxièmement, certains représentants sont parfois interrompus au cours de leur prise de parole par quelques-uns de leurs collègues qui se déplacent juste devant eux sans la moindre considération pour les orateurs dont les déclarations sont si appréciées de nous tous.

**M. Izquierdo** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire combien nous apprécions de vous voir présider les travaux de la Première Commission à cette importante session de l'Assemblée générale, la dernière du millénaire. Je renouvelle la volonté de ma délégation de coopérer pleinement avec vous. Nous sommes convaincus que vous mènerez nos travaux au succès auquel nous aspirons tous. Je voudrais également féliciter tous les autres membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation tient à remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Dhanapala pour sa présence parmi nous

et pour son appui constant aux travaux de toutes les instances des Nations Unies consacrées au désarmement.

Pour garder espoir en l'avenir il est bon de rappeler et de réaffirmer les mesures importantes prises dans le domaine du désarmement. Ainsi, en 1999, la communauté internationale a enregistré certains progrès qui méritent d'être évoqués ici brièvement. À cet égard il convient de souligner les résultats remarquables, bien que partiels, obtenus au cours de la troisième réunion du Comité préparatoire à la Conférence d'examen 2000 des États Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui est parvenu à un accord sur différentes questions fondamentales. Cela permettra, dès l'ouverture de la Conférence, de faire progresser les travaux, notamment sur les nombreux sujets complexes qui seront examinés. Il faut cependant regretter que le succès n'ait pas été complet puisque l'accord n'a pu se faire sur les recommandations portant sur certaines questions de fond.

Nous apprécions vivement que la Conférence du désarmement ait réglé la question de l'élargissement de sa composition en acceptant, par consensus, l'admission de l'Irlande, du Kazakhstan, de la Malaisie, de la Tunisie et de l'Équateur. À nos yeux, c'est là une reconnaissance de la participation active de mon pays dans toutes les instances consacrées au désarmement, notamment à l'Assemblée générale où l'Équateur a toujours maintenu une ligne de conduite consistant à défendre fermement certains principes. Mon pays conservera la même attitude au sein de la Conférence du désarmement. De même, nous sommes toujours disposés à prendre part à toutes les initiatives ayant pour objectif la réalisation du désarmement, l'entente entre les pays et le respect entre les nations.

Nous nous félicitons également des progrès accomplis par la Commission du désarmement des Nations Unies à sa session de fond de 1999. En effet, deux textes ont été adoptés par consensus. Le premier a trait aux directives concernant la maîtrise et la limitation des armes et le désarmement, l'accent étant mis particulièrement sur la consolidation de la paix dans le cadre de la résolution 51/45 N de l'Assemblée générale. La deuxième a trait à la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement consentis entre les pays de la région intéressée. La Commission du désarmement, organe spécialisé de délibération au sein du mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies, a fait une contribution substantielle en adoptant une série de recommandations concrètes. Ces recommandations concernent l'action à entreprendre par la communauté internationale dans le cadre général de la consolidation de la paix par le biais de l'application de mesures de désarmement et de la consolidation du régime de non-prolifération.

Mon pays a assumé ses obligations au titre de cette importante convention. Ainsi, nous avons commencé à la mettre en oeuvre en créant, il y a deux semaines, un centre de déminage en Équateur. Il a pour but de fournir une assistance humanitaire aux victimes des mines, d'assurer une meilleure structuration des tâches de déminage, de coordonner les différents organes qui s'occupent de la question et d'utiliser au mieux l'aide internationale.

Ma délégation ne saurait manquer de mentionner la signature, il y a tout juste un an, de l'accord de paix entre l'Équateur et le Pérou. Cet accord a permis de mettre fin à un conflit territorial vieux d'un siècle et d'ouvrir ainsi la voie à une amitié, à une coopération et à une alliance dans la lutte commune pour le développement de nos peuples. Cette nouvelle réalité, qui est un exemple pour le monde, nous permet de surmonter un passé de méfiance et de forger un avenir de paix; elle signifie l'élimination de la menace de guerre, la mise en oeuvre du programme de désarmement et l'utilisation des ressources financières disponibles au développement humain.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la Première Commission à la présente session, nous sommes conscients que d'innombrables et difficiles questions demeurent en suspens. J'aimerais en citer brièvement quelques-unes qui, à l'évidence, seront au centre de nos débats et de nos décisions.

Selon l'Équateur, les États se doivent d'assumer les obligations qu'ils ont prises dans le cadre des instruments internationaux portant sur la maîtrise des armes, le désarmement et la non-prolifération. Il convient également d'en vérifier la stricte application. Il est donc urgent de mettre en place des mécanismes appropriés qui permettront de détecter et de résoudre les problèmes découlant du non-respect de ces obligations.

En conséquence, la mise en oeuvre sans restriction de ces accords est essentielle pour mener à bien le processus de désarmement général et complet auquel l'humanité travaille inlassablement. Ne pas respecter les accords sur la limitation des armements, le désarmement et la non-prolifération met en danger la paix et

la sécurité internationales. Aucun progrès notable ne pourra être réalisé dans le domaine du désarmement tant qu'il n'aura pas été mis fin à la course qualitative et quantitative aux armements. À cet égard, les avancées scientifiques et technologiques doivent exclusivement servir à des fins pacifiques. À elles seules, les grandes puissances disposent de plus de 75 % du pouvoir militaire. C'est pourquoi nous devons faire en sorte que le désarmement classique soit complété par des mesures et des initiatives de portée mondiale.

Dans ce domaine, l'Équateur est particulièrement préoccupé du déséquilibre existant dans les arsenaux militaires des pays d'une même région. Loin de promouvoir une plus grande sécurité pour ceux qui disposent des stocks les plus importants, ce facteur finit par accroître l'insécurité et l'instabilité dans l'ensemble de la région.

Le phénomène des armes légères et de petit calibre constitue aujourd'hui une source d'inquiétude pour le monde entier. À cet égard, nous attachons une importance particulière au rapport établi en 1999 (A/54/258) par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères. Il est essentiel d'établir des mécanismes propres à imposer des restrictions à ceux qui, avec l'aide de l'État, fabriquent et commercialisent de telles armes. Le trafic illicite des armes légères et de petit calibre ainsi que leur stockage et leur utilisation criminelle et aveugle représentent un lourd fléau pour nos sociétés. C'est pourquoi il est nécessaire de mener une action au niveau mondial afin de contrôler ces pratiques au moyen de normes strictes et d'une plus grande coopération sur les plans régional et mondial.

Les victimes de ce phénomènes sont, dans la presque totalité des cas, des civils. Sur 10 personnes tuées, huit sont des femmes et des enfants. Les armes légères sont employées essentiellement dans les conflits internes et pour perpétrer des actes criminels au-delà des frontières, où leur utilisation est incontrôlable. Les statistiques portant sur le commerce de ces explosifs sont alarmantes. C'est pourquoi l'Équateur appuie sans réserve la tenue, en 2001, d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes dans tous ses aspects. À cet égard, ma délégation est d'accord avec le Représentant du Mexique qui s'est exprimé, il y a deux jours, en faveur du mandat du Comité préparatoire pour

> « définir les objectifs, la portée et la date d'ouverture des négociations sur le texte évolutif qui sera approuvé par la conférence ». (*A/C.1/54/PV.3, p. 10*)

L'Équateur s'engage à participer activement aux travaux de cette conférence.

Comme le précise le document adopté cette année par la Commission du désarmement, la contribution importante des zones exemptes d'armes nucléaires au renforcement du régime international de non-prolifération et à la paix et à la sécurité à l'échelle régionale et mondiale, est universellement reconnue. Comme chacun le sait, 107 États ont signé le Traité établissant les zones exemptes d'armes nucléaires existantes, ou en sont parties. Ces zones couvrent plus de la moitié de la superficie de la planète. L'Équateur est partisan de la consolidation et de l'extension de ces zones créées par les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba. Nous apprécions vivement l'exemple donné par la Mongolie, devenue État exempt d'armes nucléaires, et la poursuite du processus visant à créer de nouvelles zones de ce type dans la région du Moyen-Orient et en Asie centrale. À ce propos, ma délégation continuera d'oeuvrer en faveur de l'initiative tendant à faire de l'hémisphère Sud et des zones adjacentes une zone exempte d'armes nucléaires. C'est en effet le moyen le plus efficace pour renforcer le régime de non-prolifération dans un vaste espace véritablement exempt de telles armes.

Toute proposition susceptible de promouvoir le désarmement nucléaire est bienvenue. C'est pourquoi nous appuyons l'idée d'un nouvel ordre du jour centré sur l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Selon nous, il faudrait s'engager dans un processus ininterrompu menant à l'élimination totale des armes nucléaires ainsi qu'à la renonciation de la mise au point et du déploiement de ces armes et de tout acte pouvant mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, mon pays estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue le régime essentiel de non-prolifération et du désarmement. Il est donc impératif d'y adhérer universellement et inconditionnellement. Nous encourageons les pays qui n'y ont pas encore accédé à le faire sans retard. Il est également urgent que les pays dont la participation est indispensable adhèrent inconditionnellement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le ratifient pour permettre la mise en vigueur de cet instrument. Le nombre insuffisant de ratifications est grandement décevant et entrave l'action menée par la com-

munauté internationale pour instaurer un monde plus sûr. À la Conférence du désarmement, mon pays préconisera la prompte ouverture de négociations sur un traité non-discriminatoire, multilatéralement et effectivement vérifiable en vue d'interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, compte tenu des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Ce nouvel instrument compléterait l'éventail des normes fondamentales universelles existant déjà dans le domaine nucléaire.

Ma délégation regrette vivement que la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure, à sa session de fond de cette année, de parvenir au consensus final sur la question de la convocation d'une quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, pourtant si nécessaire. Néanmoins, nous nous félicitons de l'action efficace menée par le Groupe de travail pertinent, qui permettra à l'Organisation de poursuivre son activité dans l'intérêt de la communauté internationale.

L'Équateur soutient les travaux réalisés par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Amérique latine et les Caraïbes, dont le siège est à Lima (Pérou). Ce centre a mis en oeuvre des programmes d'éducation et de diffusion de l'information destinés à promouvoir la paix et la sécurité régionales et à raffermir le climat de confiance.

Enfin, ma délégation réaffirme sa pleine adhésion aux principes du droit international humanitaire et félicite le Conseil de sécurité de l'initiative qu'il a prise le mois dernier de tenir un large et important débat sur la protection des civils dans les conflits armés, question qui, selon nous, doit retenir toujours davantage l'attention de la communauté internationale.

**M. Niehaus** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, et par votre intermédiaire, féliciter le Chili, pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à votre compétence reconnue, nos travaux seront menés à bonne fin. Soyez assuré de la coopération sans réserve de ma délégation. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et exprimons notre reconnaissance au Président sortant, l'Ambassadeur de Belgique, M. Mernier.

Le désarmement, sous tous ses aspects, la démilitarisation et la réduction des dépenses militaires sont, à nos yeux, des questions de la plus haute importance. Notre expérience nationale nous a enseigné que, pour les pays véritablement attachés au bien-être de leur peuple, la meilleure politique consiste à ne pas investir dans les armes. À notre avis, la promotion de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et national, exige une politique résolue de réduction des dépenses militaires et le renforcement du pouvoir civil. Depuis déjà 50 ans le Costa Rica n'a rien investi dans les armes et a consacré ses dépenses publiques à l'éducation, à la prévention sanitaire et aux infrastructures.

C'est pourquoi le désarmement, tant nucléaire que classique, constitue l'un des principes fondamentaux de notre politique étrangère. Notre expérience nationale nous a convaincus que la société internationale organisée doit axer ses efforts sur la réalisation de ce noble objectif. La réduction des dépenses militaires s'impose tout particulièrement aux États en développement. Nos ressources sont rares et doivent être gérées au mieux. Nous devons investir intensivement et systématiquement dans notre patrimoine humain. Nous devons lutter pour le développement économique, la justice sociale et des institutions démocratiques. À cet égard, les forces armées pèsent lourdement sur les budgets et sont, en outre, une source constante de tension et de répression. Ne serait-il pas plus judicieux de consacrer à la santé les 191 milliards de dollars que les pays en développement engloutissent dans leurs forces armées? Ne serait-il pas préférable de consacrer à l'éducation les 22 milliards de dollars dépensés pour les transferts d'armes au tiers monde? Notre expérience historique témoigne de la relation multiforme positive entre le désarmement et le développement.

Dans le domaine du désarmement classique, mon pays appuie l'adoption de mesures destinées à combattre les transferts d'armes qui compromettent la sécurité et le développement aux niveaux national et régional. Les pays producteurs et vendeurs d'armes doivent exercer un contrôle efficace sur leurs exportations. À cet égard, la coopération régionale et sous-régionale pour combattre la production et le commerce illicite d'armes est indispensable. Nous sommes favorables à l'élargissement du Registre des armes classiques. De même, nous appuyons l'interdiction des transferts de matériel, de personnel militaire ou de tout appui financier aux États dont les unités militaires ou paramilitaires ou les forces de sécurité sont impliquées dans la violation des droits de l'homme. Cette interdiction devrait également s'étendre aux pays qui font fi des ga-

ranties démocratiques et civiques minimales. Nous pensons qu'il convient d'interdire les exportations d'armes aux pays qui ne déclarent pas leurs transferts d'armes aux Nations Unies. En outre, cette interdiction devrait s'appliquer aux États qui n'ont pas signé les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et au désarmement.

Nous sommes favorables à l'initiative d'élaborer un code international de conduite en matière de transferts d'armes, adoptée et entérinée par un groupe de Prix Nobel, notamment par l'ancien Président du Costa Rica, M. Oscar Arias. Toutes ces mesures devraient faire l'objet d'un accord international contraignant s'appliquant à tous les États producteurs d'armes. Nous constatons d'ailleurs avec satisfaction l'adoption multilatérale de certaines de ces mesures, notamment par l'Union européenne.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, nous estimons que les États doivent adopter des mesures pour contrôler et limiter l'utilisation, la possession et le transfert de tous types d'armes légères et procéder à la collecte et à la destruction du plus grand nombre possible d'entre elles. Nous sommes favorables à la tenue d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, au plus tard en 2001, en vue d'adopter un instrument juridique contraignant. Nous approuvons les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères pour la convocation d'une telle conférence.

Pour ce qui est des mines antipersonnel, nous demandons aux États qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Ottawa de le faire sans tarder. Mon gouvernement appuie fermement les différents projets tendant à l'éradication de ce type d'armes cruelles qui frappent aveuglément. À cet effet, la communauté internationale doit continuer à appuyer les programmes de déminage, d'assistance aux victimes et d'éducation des populations à risque.

En matière de désarmement nucléaire, ma délégation est préoccupée par les essais effectués en Asie du Sud. Nous prions instamment les États qui ne sont pas encore parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de cesser immédiatement la mise au point d'armes nucléaires et d'adhérer inconditionnellement, le plus rapidement possible, à cet instrument international. De même, nous appelons tous les États qui n'ont pas encore ratifié ou signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le faire dans les plus brefs délais. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires se doivent tout particulièrement de ratifier ou de signer ce Traité et de montrer ainsi l'exemple à la communauté internationale. Cette ratification est indispensable si nous voulons éviter une nouvelle course aux armements. Nous sommes convaincus que l'entrée en vigueur du Traité est une mesure indispensable et urgente pour garantir la sécurité de l'humanité tout entière. C'est pourquoi nous apprécions et appuyons l'appel à la prompte ratification de ce traité lancé la semaine dernière à Vienne par la majorité des pays lors de la Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, ma délégation croit en la volonté de tous les participants au processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP d'adopter des mesures concrètes afin de réduire le risque nucléaire et de réactiver les négociations en matière de désarmement nucléaire. Nous croyons également en la volonté d'étendre, de renforcer et de respecter les zones exemptes d'armes nucléaires et de répondre au souhait des États de créer de nouvelles zones.

Compte tenu de la situation politique internationale actuelle, les armes nucléaires ne sont utiles ni du point de vue stratégique, ni du point de vue logistique. Les États dotés d'une capacité nucléaire doivent reconnaître ce fait et réduire leur dépendance à ces armes. S'il en était ainsi, il leur serait plus facile de s'engager véritablement dans des négociations sur le désarmement nucléaire, d'adopter une politique de non-utilisation en premier, de désactiver leurs systèmes offensifs et d'arrêter l'installation de tout nouvel arsenal nucléaire. Ces États doivent d'abord s'engager dans un processus progressif, ferme et systématique de démantèlement de leurs arsenaux d'armes de destruction massive.

Mon pays a fait du désarmement quelque chose de plus qu'un simple objectif de sa politique étrangère. Depuis 50 ans déjà nous sommes un pays sans armes. C'est pourquoi, aux niveau national et international, nous nous prononçons fermement et invariablement en faveur du désarmement sous toutes ces formes. La course aux armements est contraire aux objectifs de paix, de sécurité et de développement du monde moderne. Nous demandons, une fois encore, que les ressources économiques consacrées aujourd'hui dans le monde aux armes classiques et nucléaires servent à

l'avenir à promouvoir un véritable développement socioéconomique et à l'équité entre tous les peuples.

**M. Salazar** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience, nos travaux seront fructueux. À cette fin, je vous assure de l'appui sans réserve de ma délégation. Je remercie également M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour le travail remarquable qu'il a réalisé et pour les initiatives importantes et les projets qui ont été lancés depuis qu'il est à la tête de ce département.

La course aux armements qui a marqué un affrontement entre les deux blocs antagoniques pendant la guerre froide, a maintenu le monde dans un état de fatalisme et d'impuissance quant à la possibilité de prendre des mesures en vue d'un désarmement effectif. La réduction de la tension internationale incite aujourd'hui les États à diminuer la production et l'acquisition d'armes et à utiliser les ressources ainsi libérées à des objectifs productifs sur le plan social. Selon nous, il est actuellement possible de réaliser des accords multilatéraux pouvant aboutir au règlement de problèmes hérités du passé et de ceux qui ont récemment surgi sur la scène internationale.

Alors que nous approchons de la fin de ce siècle dont on se souviendra comme celui du développement de l'humanité et de l'utilisation de l'armement le plus puissant jamais inventé par l'homme, l'arme nucléaire, nous devons consolider les bases d'une nouvelle prise de conscience collective orientée vers la recherche de la paix et de la sécurité mondiales par des moyens autres que l'affrontement armé et réfléchir aux réalités et aux contradictions liées au processus de désarmement.

La situation internationale actuelle offre la possibilité d'atteindre les objectifs établis par la communauté internationale dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous ne devons pas léguer à nos enfants un monde où les dépenses consacrées aux acquisitions d'armes ainsi qu'à la recherche et à la mise au point de nouvelles armes dépassent de beaucoup les investissements destinés au développement social, à l'éducation et à l'éradication de la pauvreté. À juste titre, le Secrétaire général a déjà posé cette question : quelle logique pousse à la fabrication d'armes alors même qu'il est improbable qu'elles soient jamais employées? Cela vaut notamment pour les armes nucléaires dont l'utilisation ne peut que provoquer une catastrophe mondiale. Ce ne semble guère être une façon astucieuse d'utiliser les ressources mondiales ni les capacités technologiques de l'être humain.

La communauté internationale a manqué au moins deux occasions évidentes de se débarrasser de ces terribles armes : la première, en 1945, après leur première utilisation et après avoir constaté leurs déplorables effets et, la deuxième, à la fin de la guerre froide. Combien d'occasions allons-nous manquer avant de prendre réellement conscience de l'irrationalité de l'existence même de ces armes?

L'ère du désarmement n'est cependant pas encore en vue. Alors que nous approchons d'un nouveau millénaire, certains pays raisonnent encore en termes d'alliances militaires et de défense stratégique impliquant l'emploi d'armes nucléaires. En outre, les nouvelles avancées technologiques envisagées contiennent le risque non seulement de transformer l'espace extra-atmosphérique en un champ d'affrontement militaire mais également d'altérer le précaire équilibre stratégique existant. En d'autres termes, malgré les progrès accomplis en matière d'interdiction de certains types d'armes, nous sommes encore loin d'un monde idéal où les ressources et la technologie seraient consacrées à l'éducation en faveur de la paix, à la recherche médicale et à l'éradication de la faim et de la pauvreté.

En ce qui concerne la question des armes légères et de petit calibre, nous ne sommes plus à l'époque du roman « Le rouge et le noir ». La guerre n'apporte plus de dignité à quiconque, bien que pour certains elle continue d'être un moyen de s'enrichir, un moyen qui n'est pas seulement illicite mais criminel. Dans le passé, vaincre l'ennemi était un symbole de bravoure, de force et de courage, mais tuer des femmes et des enfants, comme c'est le cas dans la plupart des conflits actuels, n'apporte pas l'honneur. Le combat a déserté les champs de bataille et s'est propagé aux villages et aux villes. Les guerriers deviennent des enfants soldats. L'ennemi n'est plus représenté par des armées, mais par la population civile.

Le trafic et la circulation excessive des armes légères et de petit calibre sont des fléaux qui portent atteinte au bien-être des populations et à l'ordre économique et social des pays affectés. En outre, ils compromettent la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi l'examen de ces problèmes a connu un élan

politique, comme on l'a vu lors du débat ministériel tenu il y a quelques semaines au sein du Conseil de sécurité.

La Colombie attache une grande importance à la conférence internationale sur le commerce illicite des armes qui doit se tenir au plus tard en 2001, conformément à la résolution 53/77 E. Nous approuvons le rapport (A/54/258) du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères, présenté par le Secrétaire général, ainsi que ses recommandations relatives, entre autres, aux objectifs et à la portée de la conférence. Il est maintenant nécessaire d'entamer le processus préparatoire pour fixer une date précise, le lieu de la conférence, son ordre du jour, sa portée, ses objectifs et les résultats escomptés.

J'en viens maintenant à la question des armes nucléaires. L'année prochaine, la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra ici, à New York. Bien que nous ayons réalisé des progrès évidents au cours de la troisième réunion préparatoire, il est vital pour le régime de non-prolifération de parvenir à des résultats substantiels. La Conférence de l'an 2000 sera la première Conférence d'examen depuis l'adoption de la prorogation indéfinie du TNP. Dans le cadre des accords de 1995, il convient de renforcer le processus d'examen en associant la notion de sécurité mondiale à la perspective d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les essais nucléaires effectués l'année dernière en Asie du Sud-Est constituent un défi au régime de non-prolifération, et si la communauté internationale ne peut progresser dans la voie d'un véritable processus de désarmement nucléaire, nous courons le risque de compromettre les avancées réalisées, grâce au TNP, dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires. La communauté internationale doit clairement se rendre compte qu'il existe un ordre du jour du désarmement nucléaire, et que cela exige un engagement plus poussé de la part des États dotés d'armes nucléaires.

La Conférence du désarmement a clos sa session de 1999 sans être parvenue à mettre au point son programme de travail. Le seul accord intervenu a trait à l'admission de cinq nouveaux membres, ce qui porte la composition de la Conférence à 66 membres. Néanmoins, ceux qui prétendent qu'une composition élargie entrave la capacité de négociation de la Conférence du désarmement, ou son efficacité, sont dans l'erreur. À nos yeux, la Conférence du désarmement devrait être ouverte à tous les États souhaitant y participer. Ce n'est pas le nombre des membres qui freine ses travaux mais le manque de volonté politique et d'engagement clair de certains pays à l'égard du désarmement.

J'en viens maintenant à la question de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Bien que la Commission du désarmement n'ait pas pu réaliser le consensus sur les objectifs et l'ordre du jour d'une telle session, nous continuons de penser qu'il est nécessaire de tirer parti des travaux réalisés jusqu'à présent et de persévérer pour aboutir à un consensus qui permettra de convoquer la session dans un avenir pas trop lointain. Une quatrième session extraordinaire nous permettrait d'examiner, notamment, les menaces à la paix et à la sécurité internationales, la modernisation constante de certains types d'armes et l'utilisation des progrès technologiques à des fins militaires.

Quant aux autres accords relatifs à la maîtrise des armes, la Colombie appuie le processus de négociation actuellement en cours à Genève sur un protocole de vérification de la Convention sur les armes biologiques. Ce protocole devrait être prêt avant la convocation de la conférence d'examen prévue pour 2001. Pour ce qui est de la Convention sur les armes chimiques, la Colombie poursuit le processus de ratification de cet instrument, actuellement à l'examen de notre Congrès.

La Colombie est l'un des 44 États mentionnés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et pense avoir terminé prochainement les démarches administratives qui lui permettront de le ratifier. Nous avons appuyé la Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui s'est tenue la semaine dernière à Vienne, et y avons participé. De même, nous avons appuyé sans réserve ses recommandations.

Nous avons également signé la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, et avançons dans le processus de sa ratification. Nous avons participé en tant qu'observateurs à la première conférence des parties, tenue à Maputo, en mai dernier.

La Colombie entend continuer à contribuer à l'élaboration d'instruments permettant de réaliser de réels progrès dans le domaine du désarmement car, au-delà des horreurs de la guerre et de la violence, c'est la

seule voie à emprunter dans un monde qui réclame à cor et à cri la paix et la sécurité.

**M. Al-Ghanim** (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous adresser, au nom de la délégation de l'État du Koweït, nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à la présente session. Nous sommes certains que votre compétence, votre expérience et vos vastes connaissance vous permettront de mener à bien les travaux de la Commission. Soyez assuré de la coopération entière et constructive de ma délégation afin d'atteindre les objectifs de la Commission. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau et nous leur souhaitons plein succès. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au Président et aux autres membres du Bureau de la précédente session qui ont été animés du sincère désir d'améliorer la conduite des débats de la Commission.

Alors que nous approchons du troisième millénaire, le rythme rapide des changements et l'interdépendance des intérêts des États mettent en évidence la nécessité de renforcer les liens de coopération et de solidarité au niveau international, car la sécurité internationale est indivisible. La solution pacifique de tous les conflits est le seul moyen de maintenir la sécurité internationale et de relever les défis auxquels le monde doit faire face actuellement. L'histoire a montré que la solidarité et la coopération internationales sont les deux éléments de dissuasion à tout acte mettant en danger la paix et la sécurité internationales. La coopération internationale est plus nécessaire encore dans le domaine du désarmement, seul moyen de freiner les effusions de sang et d'éviter le déclenchement de conflit dans les foyers de tension.

Ce siècle a été marqué par le souvenir amer de deux guerres mondiales et de nombreux conflits civils et régionaux, qui ont fait des millions de victimes innocentes. La course aux armements, que ce soit pour des raisons de sécurité ou d'expansion, a affaibli les économies des pays en développement aux dépens de leur développement et de leurs programmes économiques. La prolifération des armes classiques et le désir évident de certains États d'accroître leurs arsenaux militaires suscitent des craintes et nécessitent une véritable coopération internationale pour réduire ce phénomène de façon à maintenir la paix et la sécurité internationales et à renforcer la confiance entre les États et les peuples. À cet égard, il convient d'appuyer le Registre des armes classiques des Nations Unies en tant que mécanisme susceptible de réduire les dépenses militaires et d'utiliser les fonds ainsi dégagés au processus de développement des pays en développement, notamment en raison de la situation économique dégradée dans la plupart des pays.

Les mines terrestres antipersonnel sont, pour nous, une source de grave préoccupation. Le danger n'est pas circonscrit au personnel militaire en temps de guerre, mais va bien au-delà. Il menace la paix et la sécurité internationales dans différentes régions du monde. Nous demandons à la communauté internationale de chercher les meilleurs moyens d'éliminer ces mines. Les responsables de la dissémination de ces explosifs doivent apporter une aide logistique et matérielle pour leur enlèvement. À cet égard, l'État du Koweït demande l'application de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

La conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un pas important vers la réalisation des objectifs hautement prioritaires de la communauté internationale dans le domaine du désarmement. Elle représente également la confirmation des décisions relatives au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement prises le 11 mai 1995. Étant l'un des signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Koweït invite tout les États à adhérer rapidement à cet instrument. Aucune mesure contraire à son esprit et à ses principes ne devrait être prise. Nous prions tous les États parties impliqués dans la course aux armes nucléaires de ratifier immédiatement les traités et conventions sur l'arrêt de la production, de l'essai, du transfert et du stockage de ces armes afin que nous puissions vivre dans un monde libéré de ce fléau.

Nous appelons également à la création d'un mécanisme apte à gérer l'importation, la production et le transfert des armes classiques. Je tiens ici à déclarer qu'il n'est pas suffisant de rédiger et de signer ces traités; il convient également de faire preuve d'une volonté sincère de les mettre en oeuvre.

La déclaration du Moyen-Orient en tant que zone exempte d'armes nucléaires est un objectif auquel aspirent tous les États arabes. Malheureusement, cet objectif est entravé par le refus d'Israël de répondre aux souhaits des États de la région et de la communauté

internationale. Israël refuse d'adhérer au TNP ou de placer ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est pourquoi ma délégation demande à la communauté internationale de continuer à faire pression sur Israël pour qu'il réponde aux aspirations de la communauté internationale de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et d'épargner ainsi à la région les dangers qui la guettent et menacent sa sécurité et sa stabilité.

Selon nous, appeler à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'est pas suffisant. Il faut également demander le démantèlement de toutes les armes de destruction massive dans cette région, y compris les armes biologiques et chimiques et les matières fissiles qui accroissent l'instabilité et la tension dans cette zone vitale. La région connaît depuis longtemps de nombreux conflits et menaces, les derniers en date étant la brutale invasion du Koweït par l'Iraq et l'acquisition d'armes chimiques et biologiques qui ont été utilisées contre le peuple iraquien, au nord du pays, comme l'a déclaré M. Kofi Annan, le Secrétaire général, le 12 octobre 1998.

Pour assurer un monde exempt d'armes de destruction massive, de nombreux États ont adhéré aux conventions et traités qui limitent la prolifération de ces armes. Le Conseil de sécurité a prouvé le rôle important qu'il joue dans ce domaine. Ainsi, il convient de souligner les dispositions des résolutions internationales visant à rendre l'Iraq exempt d'armes de destruction massive, notamment après son invasion de l'État du Koweït. À la fin du mois de janvier dernier, le Conseil de sécurité a mis sur pied des détachements spéciaux pour vérifier dans quelle mesure l'Iraq respectait ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général lui-même a participé à la composition de ces équipes, qui sont connues pour leur expérience, leur compétence et leur impartialité. L'équipe responsable du désarmement a déclaré qu'un certain nombre de questions importantes n'avaient pas été réglées. Elle a également fait ressortir qu'un retour en Iraq des équipes d'inspection dans les meilleurs délais était nécessaire. Nous demandons à l'Iraq d'appliquer strictement les résolutions du Conseil de sécurité ayant trait à son agression contre le Koweït, notamment la libération des prisonniers de guerre, la restitution des biens koweïtiens pillés et le respect des recommandations du Conseil de sécurité. Ainsi, la stabilité et la sécurité dans la région du Golfe seraient renforcées.

Nous suivons attentivement la situation d'équilibre de la peur qui s'est instaurée entre l'Inde et le Pakistan depuis qu'ils ont procédé à des essais nucléaires et qu'ils disposent de missiles à longue portée. À cet égard, nous demandons à ces deux pays frères – dont nous faisons confiance aux dirigeants pour qu'ils fassent preuve de sagesse et évitent de se livrer à une course aux armements – de régler leurs différends de manière pacifique.

L'État du Koweït se félicite de la résolution de l'Assemblée générale relative à la convocation d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects au plus tard en 2001. Selon nous, cette conférence devrait adopter une vue globale de ces problèmes et étudier tous les aspects d'une approche commune pour atteindre ses objectifs.

Ma délégation regrette que la Conférence du désarmement n'ait pu se mettre d'accord sur un ordre du jour, ce qui a conduit à un échec. Pour que les intérêts publics des peuples prennent le pas sur les intérêts étroits, nous demandons à toutes les parties intéressées d'être prêtes à faire preuve de plus de souplesse lors des réunions à venir, afin de renforcer le rôle important de la Conférence du désarmement en matière de paix et de sécurité.

**M. Pérez-Otermin** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Nous sommes certains que, sous votre direction, nous parviendrons à des résultats positifs. Votre expérience reconnue de tous est une garantie du succès de nos travaux. Soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation. Nous remercions également M. André Mernier pour son importante contribution en tant que Président de la précédente session.

Près d'une décennie s'est écoulée depuis la chute du mur de Berlin et nous n'avons pas encore réussi à éliminer la menace nucléaire. Ce constat est décevant et impose, entre autres, à l'Organisation la lourde responsabilité de faire de la notion de sécurité humaine autre chose qu'un simple objectif couché sur le papier. Nous sommes conscients qu'à l'approche d'un nouveau millénaire il est de plus en plus important d'établir un diagnostic précis des défis, des engagements et des

responsabilités de l'ONU en matière de désarmement. Le strict respect du régime de non-prolifération reste la pierre angulaire du macrodésarmement. Il n'est ni admissible, ni compréhensible qu'un État, quel qu'il soit, s'écarte, sous quelque prétexte que ce soit, de ce principe directeur.

Au cours des dernières années, des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires et l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, bien que certains États fassent encore montre de réticence. De même, la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction a connu des avancées significatives, confirmées par la réunion des États parties, tenue à Maputo.

Aujourd'hui plus que jamais il est clair que la seule sécurité en matière d'armes de destruction massive consiste à prendre la décision d'éliminer purement et simplement ce type d'armes dont l'existence continue de menacer la vie sur la planète.

La mise en oeuvre du programme de désarmement comporte plusieurs défis. Le Secrétaire général a déjà, fort opportunément, mis en garde contre une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il convient de réaliser un consensus afin que de nouvelles normes négociées sur le plan multilatéral permettent de faire du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques un mécanisme apte à empêcher tout nouveau déploiement de systèmes défensifs.

L'Uruguay a adhéré avec enthousiasme à la Déclaration politique faisant des États membres du Marché commun du Sud (Mercosur) et des États associés (Bolivie et Chili) une zone de paix. La Déclaration, signée à Ushuaia le 24 juillet 1998, a mis au point un réseau de soutien aux activités de non-prolifération dans toutes les instances internationales pertinentes. Elle a réaffirmé son plein appui au Traité de Tlatelolco et a déclaré la région zone exempte d'armes de destruction massive.

Parmi les autres initiatives louables il convient de mentionner le projet de résolution visant à faire de l'hémisphère Sud et des régions adjacentes une zone exempte d'armes nucléaires, présenté pour la quatrième fois consécutive par les membres des zones exemptes de ces armes. Nous espérons que ce texte sera appuyé par la majorité des États Membres.

Afin de donner une impulsion à ces initiatives, l'Uruguay a adhéré sans réserve à la déclaration intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour », adoptée le 9 juin 1998 par les Ministres des affaires étrangères du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie, de l'Afrique du Sud et de la Suède. Nous avons également pris part à l'action menée en vue de conclure un protocole renforçant la Convention sur les armes biologiques au moyen d'une action internationale destinée à interdire l'utilisation de ces armes. En outre, il convient plus que jamais d'appuyer les travaux du groupe spécial créé à cet effet et d'activer les négociations afin de soutenir l'initiative de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Une action rapide et efficace pour mettre un terme à la prolifération des armes légères demeure l'un des principaux objectifs de l'ordre du jour pour les prochains mois. Nul n'ignore le caractère important de cette question étant donné que la prolifération et l'emploi excessif des armes légères et de petit calibre ont atteint des proportions alarmantes. Ces armes ont causé jusqu'à présent presque autant de morts que les armes de destruction massive.

La contribution de l'hémisphère par le biais de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et de matériels connexes est déjà très importante et se trouve aujourd'hui renforcée par la Convention interaméricaine sur la transparence dans le domaine des acquisitions d'armes classiques. À cet égard, le Mercosur a été très actif et applique déjà le mécanisme commun destiné à enregistrer les acheteurs et vendeurs d'armes à feu, d'explosifs, de munitions et de matériels connexes et auquel sont associés l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay, et l'Uruguay. Ma délégation est convaincue que la communauté internationale a un rôle important à jouer en la matière et que, si nous ne nous écartons pas du terrain sectoriel, la situation actuelle pourrait être favorable à une action commune. À cet égard, la conférence internationale qui doit se tenir au plus tard en 2001 sera déterminante dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Le prochain débat en vue de la création du comité préparatoire à cette conférence revêtira un extrême importance.

Les Nations Unies ont un grand défi à relever à cet égard. Nous savons que la tâche du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement n'est pas des

plus aisées. Cependant, l'expérience et le dévouement de l'Ambassadeur Jayantha Dhanapala et l'intérêt qu'il porte à ces questions ont permis de progresser dans le domaine sensible placé sous sa responsabilité.

Je tiens à réaffirmer l'attachement de mon pays à la cause du désarmement général et complet. Les progrès déjà accomplis doivent être consolidés et complétés aussi rapidement que possible. Nous avons le devoir de faire en sorte que, dans le prochain millénaire, nous n'ayons pas à payer le lourd tribut en vies humaines que les conflits armés nous ont imposé au cours du siècle finissant. Nos efforts ne seront pas vains si nous avançons résolument dans cette direction.

*La séance est levée à 17 h 20.*